COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 14 septembre 2010

R A P P O R T

Au Conseil communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen
de la prise en considération ou non du postulat de Monsieur Jean-Pierre Buholzer
« Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques »

Rapporteur :	M.	Denis Golaz
Membres :	MM.	Jean-Pierre Buholzer Yanick Hess Yann Krebs Yves-Laurent Kundert Alain Melly Edgar Schneider Pierre-André Spahn Gilbert Tille

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 13 mai 2010 à la salle des mariages de la Rue du Temple 11 à Montreux.

La Municipalité était représentée par Monsieur Jacques Delaporte, directeur des domaines et bâtiments, que nous remercions des réponses et renseignements qu'il a apportés aux questions des commissaires.

Le rapporteur, confirmé dans son rôle de président donne un résumé du postulat.

1. Résumé succinct du postulat

Actuellement le vélo, ainsi que le vélo électrique, font à nouveau partie du paysage urbain et permettent de développer la mobilité douce.

Les distances de 3 à 5 km pourraient être effectuées à vélo, même dans un relief accidenté comme celui de Montreux, grâce au vélo électrique.

Pour donner suite au postulat, il faudrait créer au minimum deux stations d'accrochage et de recharge des batteries.

Avec une vitesse inférieure à 25 km/h il n'est pas nécessaire de porter un casque de protection ni d'être titulaire d'un permis de circulation.

Prix d'un vélo : entre 1'500.- et 5'000.- francs.

De plus il s'agit d'un agréable mode de déplacement, silencieux, non polluant et facile à stationner.

2. Compléments apportés par le postulant

Monsieur Buholzer est très documenté sur le sujet : il a montré à la commission de nombreuses coupures de journaux qui traitent des vélos électriques, de leur engouement croissant et de leur usage dans plusieurs villes. La lecture de ces articles n'a pas été nécessaire, les titres étaient éloquents.

Par exemple une page de 24 Heures du samedi 14 mars 2009 distribuée à tous les commissaires dont le titre « Les vélos électriques s'arrachent et reposent les mollets » montre bien l'attrait de ce mode de locomotion douce.

Les stations en libre service se multiplient dans plusieurs villes du canton. L'usage de VAE (vélo à assistance électrique) représente un attrait touristique et permet de fluidifier la circulation.

Le postulant suggère l'utilisation de VAE par le personnel communal pour de petits déplacements.

L'autonomie actuelle d'un VAE est de 35 km ce qui en permet l'usage sur l'ensemble de la Riviera.

M. Buholzer regrette que Montreux ne participe pas encore à la semaine de mobilité.

3. Analyse et discussion

M. Spahn déclare ses intérêts comme président de la SICOM, il informe la commission que la société qu'il préside a conduit une étude sur la mobilité douce.

Il souhaite que le réseau soit étendu de Villeneuve à Vevey.

Un autre commissaire parle des « Vélopass » de Rive-Reine jusqu'à Nestlé en Bergières avec des stations de 12 vélos non électriques à Entre-Deux-Villes et Vevey gare dont la location se monte à Fr.6.- pour 24 heures. Il souhaite que la commune installe des stations mixtes de VAE et de vélos normaux.

4. Avis du Municipal

Monsieur Delaporte, Conseiller municipal, rappelle que le fonds de développement durable créé par la redevance de 0,2 centime par Kw/h permet d'accorder une

subvention à l'achat d'un vélo électrique jusqu'à 20% de son prix. (maximum possible Fr.1'000.-)

La semaine de mobilité à Montreux n'a pas pu être mise en place car notre nouveau délégué à l'énergie ne peut pas se consacrer à sa tâche à 100%, son remplaçant ne sera nommé qu'en octobre.

Ce postulat, sans préjuger de la décision finale, peut être pris en considération par la Municipalité, soit pour les VAE, soit pour des vélos ordinaires.

5. Conclusions

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la **commission accepte** à l'unanimité **la prise en considération du postulat** de Monsieur Jean-Pierre Buholzer.

Au nom de la commission
Le président-rapporteur
Denis Golaz